

Rencontre mairie de Ferney – APiCy, lundi 29 septembre 2014

Participants :

M. Raphoz, maire de Ferney, M. Ly, adjoint en charge de l'aménagement
M. Botner, membre du bureau APiCy, M. Bucher, vice-président APiCy, M. Loosli, vice-président APiCy, M. Quaglia, président APiCy

17h - 19h

Nous remercions la mairie de nous avoir reçu pour cette discussion cordiale et constructive, qui a duré deux heures. Grâce à la mise en place d'une commission accessibilité, nous pourrions échanger régulièrement, ce qui est à nos yeux une démarche très positive.

Quelques dossiers que nous avons évoqués :

- aménagements BHNS bas de Ferney, et véloroute Gex - Ferney

APiCy : Un des gros points noirs de Ferney est le tronçon entre la douane du tunnel sous la piste de l'aéroport et le rond-point d'entrée de Ferney. Nous avons vu qu'une piste cyclable bi-directionnelle en prolongation de celle sous le tunnel est prévue dans le cadre du BHNS. Est-ce que c'est toujours le cas ? Quel est le délai, n'est-il pas possible de faire quelque chose de provisoire en attendant ?

A cette occasion, une véloroute Ferney-Gex est prévue ([voir article dans le dernier Ornex magazine](#)). Est-ce que l'on sait où elle passera à Ferney ?

Mairie : L'enquête d'utilité publique sur le BHNS doit débiter prochainement. Il n'y a pas d'aménagement cyclable spécifique aux vélos sur l'avenue du Jura. Les plans du conseil général prévoient dans un premier temps un passage par la Grand-rue, puis dans le cadre de la véloroute Gex-Ferney, une arrivée depuis Ornex par la voie des Fins, un passage devant le lycée, et un connexion au tunnel de Ferney via un chemin à créer en prolongation du chemin du Gué. A noter qu'il n'y a pas de budget du conseil général associé à cette réalisation.

Il n'est possible de mettre en place un aménagement provisoire entre le tunnel de Ferney et le rond-point du bas de Ferney, les coûts induits seraient trop importants pour le temps qu'ils resteraient en place. Enfin, tout ce projet de BHNS dépend en partie d'un financement Suisse, qui pourrait disparaître et tout compromettre.

- trottoir haut du parc de la Tire et bande cyclable avenue de Prévessin en bas du château

APiCy : Actuellement la bande cyclable en-dessous du château avenue de Prévessin est utilisée par des voitures en stationnement à chaque événement en ville, la rendant très dangereuse. De l'autre côté de cette route, le trottoir en cours d'aménagement en haut du parc de la Tire risque de se transformer également en stationnement voiture (comme celui de la rue de l'église). Est-ce que quelque-chose est prévu pour éviter le stationnement sauvage en haut du parc de la Tire, et protéger aussi la bande cyclable côté château ?



Illustration 1: Une situation inacceptable, où un enfant est mis en danger par le stationnement sur la bande cyclable. Malheureusement, cette situation se reproduit tous les samedis, et tous les autres jours où des événements ont lieu en ville.

Mairie : le marquage de la bande cyclable va être refait. Cependant, le stationnement sur celle-ci sera toujours toléré les jours de marché, pour ne pas pénaliser les commerçants. De l'autre côté de la rue, en haut du parc de la Tire, un large trottoir (1.8 m) sera mis en place. Le stationnement des voitures ne sera pas possible (trottoir haut) ni toléré. La zone sera limitée à 30 km/h. A proximité également, un large trottoir (1.8 m) est en train d'être réalisé chemin Florian.

- Cheminements vélo/piétons à travers la ville

Des raccourcis piétons et cyclistes à l'écart des autos sont un moyen efficace pour inciter les habitants à se déplacer ainsi. Il est important de maintenir ceux existants et d'en ouvrir d'autres. Pourtant, depuis ces derniers mois, nous avons constaté la fermeture de plusieurs de ces chemins :

APiCy : le passage entre l'impasse de Collex et l'avenue du Jura a été fermée par la mairie «pour raison de sécurité» d'après le panneau mis en place

Mairie : effectivement, autour de midi, les collégiens/lycéens arrivaient par l'impasse et traversaient directement la route pour aller à la sandwicherie en face, en courant et sans regarder. Cette fermeture a donc été mise en place pour éviter qu'un accident ne se produise.

APiCy : le passage aménagé par la mairie précédente entre l'avenue des Alpes, derrière le grand magasin Carrefour et le chemin de la Poterie, qui était un cheminement vélo idéal pour éviter l'avenue du Jura, a été fermé aux cyclistes (et aux personnes en fauteuil roulant) par la pose d'une barrière mobile bien trop étroite.



Illustration 2: Passage derrière le grand magasin Carrefour: plus possible de passer à vélo sans manœuvrer pendant 5 mn, la barrière est trop petite. Les personnes en fauteuil roulant sont sans doute bloquées aussi, de même que les personnes avec une remorque venant faire les courses.

Mairie : L'équipement est aux normes. Peut être qu'il y a un problème technique. M. Ly ira sur place regarder.

APiCy : la remise en double-sens du haut de la Grand-Rue incite de nouveau les pendulaires à traverser la ville plutôt que de prendre le contournement qui comporte 2 feux de circulation. La section basse de la Grand-rue, qui est officiellement une zone de rencontre, est en fait un boulevard à voitures.

Mairie : La Grand-rue a été remise en double-sens pour faciliter la circulation dans le centre ville, qui était bloqué aussi sur le chemin Florian en raison des travaux. Le stationnement vers la poste va être revu, et le fonctionnement de cette zone va être mieux étudié.

APiCy : la traversée de la résidence des Terrasses du Levant, qui permettait d'aller en toute sécurité de l'avenue de Vessy au niveau de l'Ephad jusqu'au chemin du Levant, a été fermée à l'initiative d'une copropriété. Ce cheminement mettait les centaines d'habitants du bas d'Ornex à quelques minutes à pied des commerces du Levant. Une réservation pour rétablir cette jonction existe dans le PLU depuis des années, il faudrait enfin agir pour la mettre en pratique.

Mairie : la résidence privée en tout à fait en droit de fermer ses accès, sans que la mairie ne puisse y redire. Pour mettre en œuvre la réservation, il faut soit que la mairie possède des parcelles, soit que la copropriété rétrocède un passage. La mairie à quelques parcelles dans la zone, il faut sans doute faire quelques d'autres acquisitions pour pouvoir avoir un passage. Processus long...

APiCy : d'autres cheminements existent (chemin des Potiers) ou sont prévus (parc de la Tire). Il est important de les garder accessibles aux piétons et cyclistes, et de veiller à ce que les nouveaux projets immobiliers ne les bloquent pas.

Mairie : Oui, c'est aussi l'avis de la mairie.

- accès au lycée par l'avenue de Vessy

APiCy : La traversée piétonne de l'avenue du Jura pour aller avenue de Vessy est dangereuse. Elle est placée dans un virage, pas protégée, où les voitures vont vite et accélèrent en croyant être sorties de la ville. Est-il possible d'aménager un feu sur demande, ou un îlot central ?

Mairie : La mairie a demandé depuis mai déjà au département l'autorisation de faire un îlot central pour sécuriser la traversée. Cette autorisation vient d'arriver et les travaux seront réalisés très prochainement.

APiCy : Le long de l'avenue de Vessy, le ralentisseur plastique est mal placé, de sorte que 70 % des voitures roulent sur la bande cyclable pour l'éviter. La bande cyclable côté Ornex est discontinuë. Est-ce que les accès au lycée ne pourraient pas être aménagés correctement ?

Mairie : Le côté d'Ornex de la rue...dépend d'Ornex. Des dispositifs empêchant les voitures de déborder des ralentisseurs plastique ont été installées mais ils sont systématiquement détruit par les voitures.

- stationnements vélos

APiCy : Quelques stationnements pour vélos ont été mis en place, essentiellement à proximité des arrêts de bus.

Cependant, l'offre est toujours indigente. Il n'y a aucun stationnement par exemple près de la poste, ou dans le quartier de la Poterie près du cinéma, près des potagers urbains (à la ruelle des jardins, par exemple, le potager est contre un beau parking voiture, sans aucun arceau vélo), près des théâtres, du conservatoire, de la salle du Levant, à l'entrée du Château de Voltaire, etc...

La mise en place de stationnement de qualité à proximité des centres d'activités culturels et commerciaux est un pan important d'une politique vélo qu'il ne faut pas négliger. Il faut que ce soit des arceaux, qui permettent d'attacher et d'appuyer le cadre du vélo, et pas des «pince-roues» comme il y a par exemple à la piscine.

Il faut aussi maintenir dans le PLU l'obligation d'avoir des locaux vélos dans les nouveaux immeubles d'habitation et de travail.



Illustration 3: A gauche, devant la poste, accès également au Parc de l'Abbé Boisson, aucun stationnement vélo. On voit sur la photo deux vélos obligés d'utiliser le mobilier urbain pour s'accrocher.

A droite, devant la salle du levant un soir de spectacle, rien pour mettre son vélo. Deux vélos sans accroche, au fond un troisième accroché au panneau de signalisation.

Mairie : les stationnements vélos et autres aménagements techniques seront discutés au sein de la commission accessibilité qui sera prochainement mise en place par la mairie.

- **marquage des double-sens cyclables toujours pas terminé** (panonceaux saufs vélos manquant sous les interdit de tourner à gauche ou droite)

Mairie : sera discuté au sein de la commission accessibilité qui sera prochainement mise en place par la mairie.

- **quartier de la Poterie** : aucun aménagement piéton praticable, pas de stationnement vélo, stationnement voiture sur tous les espaces y compris trottoirs.

Mairie : La plupart des parcelles sont privées, pas possible d'intervenir sur le stationnement. La zone est clairement aménagée pour les voitures. Des modifications importantes de la zone vont avoir lieu, ces problèmes seront traités alors.

La mairie nous informe aussi que le SCOT (schéma de cohérence territorial, piloté par la CCPG) va être révisé dans le premier semestre de 2015. Il inclut un plan de mobilité durable, et nous sommes donc concernés.